

25 mai 2004

04.348

Question Serge Vuilleumier**Biaufond: zone sinistrée**

Le nouvel horaire des transports publics entrera en vigueur le 12 décembre 2004. Il apportera de nombreuses améliorations sur le plan cantonal, mais aussi un certain nombre de détériorations. Une de celles-ci consiste en la suppression pure et simple de la ligne La Chaux-de-Fonds – Biaufond exploitée par Car Postal.

Selon l'entreprise précitée, cette suppression est justifiée par le programme d'allègement des finances fédérales qui impose dès 2005 le retrait de la Confédération du financement d'un certain nombre de lignes peu fréquentées.

Certes, la couverture des coûts est prise en charge à raison de 75% par la Confédération, mais nous ne pouvons pas accepter cette décision fort préjudiciable pour le tourisme dans le canton.

Les rives du Doubs font partie des atouts majeurs du tourisme neuchâtelois. Parmi les parcours les plus utilisés le long du Doubs par les marcheurs qui utilisent le car, nous pouvons citer:

- La Chaux-de-Fonds – Les Brenets en train – à pied (ou en bateau) par le Saut-du-Doubs – La Maison Monsieur – Biaufond et retour en car jusqu'à La Chaux-de-Fonds;
- La Chaux-de-Fonds – Les Planchettes en car et retour dès La Maison Monsieur;
- ou encore La Chaux-de-Fonds – Les Bois en train – à pied jusqu'à Biaufond et retour en car.

La suppression de la ligne signifie qu'il n'est plus possible de se rendre sur les rives du Doubs par les transports publics entre Goumois et Les Brenets, ce qui est inacceptable.

Comme pour beaucoup d'autres lignes, il est évident que la desserte de cette relation ne peut pas être rentable, elle est toutefois utile au canton pour le maintien, voire pour le développement de son tourisme.

Dès lors, le Conseil d'Etat partage-t-il notre avis en faveur du maintien de cette ligne?

Si oui, quelles mesures compte-t-il prendre afin de rétablir cette liaison entre La Chaux-de-Fonds et Biaufond?

Cosignataires: C. Borel et A. Blaser.